



DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'INTERCOMMUNALE SOCIALE DU BRABANT WALLON
DU 14 DÉCEMBRE 2020

Objet : Modification de la représentation communale de la commune d'Ottignies – Louvain-La-Neuve.

Présents : voir liste des présences.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon tels que modifiés le 20 juin 2018 ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association et plus particulièrement son article 1^{er}, §1^{er} ;

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Considérant que la pandémie de la Covid-19 impose d'adopter des mesures sanitaires strictes incompatibles avec la tenue d'une réunion de potentiellement 140 actionnaires ;

Considérant en conséquence que l'Assemblée générale s'est régulièrement tenue en application des textes applicables à la situation de pandémie ;

Vu la décision du Conseil communal d'Ottignies – Louvain-La-Neuve du 8 septembre 2020 par laquelle Monsieur Basile GOMES est remplacé par Madame Paule-Rita MALTIER comme représentante de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Considérant que ce remplacement remplit les conditions prescrites par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et par les statuts de l'ISBW ;

Prend acte

Article premier :

De la démission de Monsieur Basile GOMES de son mandat de représentant de la Commune d'Ottignies – Louvain-La-Neuve au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW

et de son remplacement par Madame Paule-Rita MALTIER comme représentante de la commune d'Ottignies – Louvain-La-Neuve au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW;

Article 2 :

Charge le Directeur général de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

Vincent De Laet
Directeur général

Anne Masson
Présidente